

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 V 13 G Vœu relatif à la mise en place d'haltes de nuit, d'espaces d'accueil 24h/24.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Considérant le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion ;

Considérant le manque de places disponibles en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ;

Considérant les manques d'espaces d'accueil pour les personnes sans domicile fixe ;

Considérant l'inscription dans le PIM de la création dans le 2e arrondissement d'un espace d'accueil pour personnes sans domicile fixe ;

Considérant l'engagement 38 « Etudier l'expérimentation d'une halte de nuit à Paris » ;

Considérant les « haltes de nuit » précédemment mises en place à Toulouse ou encore à Nantes ;

Considérant l'engagement 39 « Expertiser la possibilité d'expérimenter des espaces d'accueil immédiats, inconditionnels et de proximité pour les usagers 24h/24 » ;

Considérant le dispositif expérimenté par la RATP à Charenton « à très bas seuil d'entrée, mais à fort niveau d'accompagnement » ;

Considérant le coût élevé que représente ce type de dispositif (1,7 millions d'euros par an) ;

Considérant l'imprécision du calendrier concernant la mise en œuvre des dispositifs 38 et 39 ;

Considérant la nécessité pour les personnes sans domicile fixe de pouvoir déposer leurs affaires qui les empêchent de mener à bien leurs activités et démarches quotidiennes et constituent ainsi l'un des premiers obstacles à leur réinsertion ;

Considérant le besoin d'adapter les bagageries existantes, tant sur la question du volume que sur la durée de dépôt des affaires ;

Considérant l'insuffisant maillage actuel des bagageries parisiennes ;

Aussi, sur proposition d'Aurélie Solans, Marie Atallah, Jacques Boutault, Galla Bridier, Fatoumata Koné, Joëlle Morel, Anne Souyris et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

Emet le vœu que :

- L'étude du dispositif « halte de nuit » soit réalisée au cours de 2015 et qu'en cas de résultats probants l'expérimentation parisienne puisse être mise en œuvre au cours des mois qui suivent ;
- Le « bilan de l'existant en 2015 » de l'espace d'accueil de la RATP à Charenton prévoit une étude financière du dispositif afin, le cas échéant, d'envisager des co-financements des différents partenaires permettant l'émergence de structures similaires ;
- Les futures structures d'accueil 24h/24 disposent, si leur modèle le permet, de bagageries adaptées aux besoins des personnes hébergées.